



A.D.A.P.A.E.F 46

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AGRÉÉE DES PÊCHEURS AMATEURS AUX ENGINS ET AUX FILETS

COMpte RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MAI 2021

Présents : Mr Jean-Jacques Ranouil - Mr Philippe Peindaries - Mr Philippe Boissard - Mr Bruno Pivaudran - Mme Marie-Claude Gennero-Paysot - Mr Jean-Paul Fouquet - Mr Christian Faille - Mr Bernard Baldy - Mr Jean-Michel Chaumeil.

Excusés : Mr Bernard Tinur (procuration à Mr P. Boissard) - Mr Pierre Rocca (procuration à Mr B. Baldy) - Mr Pierre-Louis Lasfargues.

Absents : Mr Philippe Pradines - Mr Bruno Costa - Mr Frédéric Pradelle.

Début de la séance : 17h20.

Le Président présente Mme Marie-Claude Gennero-Paysot nouvellement nommée au Conseil d'Administration de l'ADAPAEF46 en se félicitant d'une présence féminine au sein du CA. Son mandat prendra fin comme celui des autres administrateurs le 31 décembre 2021.

Madame Marie-Claude Gennero-Paysot se présente aux membres du CA.

Le Président informe ensuite les administrateurs sur plusieurs points :

- Les statuts modifiés par notre Ministère de tutelle et validés par le Préfet en fin d'année 2020, ainsi que le règlement intérieur ont été distribués aux nouveaux administrateurs.
- Au vu du bilan des licences vendues et du nombre d'adhérents, le Président se félicite de l'augmentation tant des licenciés que du nombre de licences vendues en 2021.
- Concernant les attaques des associations de la protection de la nature contre la pêche, le Président insiste sur l'importance de la remontée des relevés de capture de chaque pêcheur. Ces données seront très utiles à la DDT qui sera chargée du mémoire en défense s'il y a attaque.
- Une pollution sur le Célé en avril dernier. La constatation par nos adhérents d'éventuelles pollutions de nos cours d'eau doit remonter à la DDT (Mr Boyer 05.65.23.61.37).

L'ordre du jour est ensuite traité.

Nomination d'un secrétaire

Le Président fait appel au CA pour obtenir une candidature pour le poste de Secrétaire de l'association. Ce poste est vacant depuis de nombreux mois et le bureau de l'association n'est pas complet. Mme Marie-Claude Gennero-Paysot s'est proposée pour assurer le secrétariat jusqu'à la prochaine AG.

La candidature de Mme Marie-Claude Gennero-Paysot au poste de secrétaire est acceptée à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.

Récupération des fiches individuelles de captures en fin de saison

Le Président informe les administrateurs d'attaques de plus en plus nombreuses des associations de pêche par les associations de protection de la nature, notamment en Nouvelle Aquitaine. Les frais (pour un avocat spécialisé) pour assurer notre défense ou ester en justice étant en principe assez élevés, il est de la responsabilité de notre association d'anticiper une réserve d'argent dédiée ; cette

réserve qui s'appellera « Réserve juridique » doit être disponible à tout moment. En outre il attire notre attention sur l'importance de détenir des données pour étayer notre défense, d'où l'importance de récolter l'ensemble des données de captures de poissons faites par nos pêcheurs.

Il est acté que, chacun en ce qui le concerne, le Président de l'APAEF Rivière Lot et le Président de l'APAEF Rivière Dordogne se chargera de la récolte des relevés de capture pour un envoi fin novembre 2021 au Président de l'ADAPAEF 46.

- **Qui fait quoi au sujet de l'élaboration des licences et des cartes de pêche**

Ce point est à rapprocher du suivant ; il est traité en même temps par Bruno Pivaudran, notre Trésorier. Les APAEF se chargent de créer les cartes ADAPAEF et AAPPMA, en liaison, s'il y a lieu, avec la "FéDé" départementale de pêche, notamment pour les cartes AAPPMA. La carte ADAPAEF doit être créée en premier et la carte AAPPMA en second.

- **Flux financiers concernant les diverses taxes et cotisations réglées par nos pêcheurs**

Le Président remercie Mr Pierre Cassoulet, le Trésorier sortant, pour avoir assuré la fonction de nombreuses années durant. Il précise en préambule, que le changement de Trésorier de l'association sera l'occasion de moderniser la gestion des flux financiers et par voie de conséquence celle du budget.

Faisant suite à une réunion entre experts qui s'est tenue le 18 mars 2021, Mr Bruno Pivaudran présente le schéma de circulation des différentes cotisations et taxes (on parle de flux financiers). En bref :

- C'est l'ADAPAEF46 qui facture aux APAEF les deux cartes de pêche et les licences en deux fois, l'une vers le mois de février et la seconde en fin de saison pour les retardataires.
- Seule la cotisation à l'ADAPAEF46 est conservée par L'ADAPAEF46.
- Le reste est reversé à la FNPF (la "FéDé" nationale de pêche), à l'agence de l'eau (en 2022 on va tenter de le faire passer par la "FéDé" départementale de pêche) et à la DDT selon un calendrier à cheval sur deux années.

- **Comptabilité et trésorerie**

Mr Bruno Pivaudran présente le Budget 2021 (le prévisionnel, *document de travail distribué aux administrateurs*).

- L'ADAPAEF46 ne reçoit pas de subventions, ses revenus proviennent uniquement de la cotisation versée par les pêcheurs (le reste étant reversé aux différents organismes). Pour l'année 2021 les recettes (prévisionnelles) sont de 3 042€ et les dépenses de 2 905€ ; soit un bilan annuel positif de 137€.
- Le budget prévisionnel fait apparaître une ligne « Subvention annuelle aux APAEF » pour un montant de 1 000€. La redistribution aux APAEF de cette subvention se fait au prorata du nombre d'adhérents des deux associations, soit 60% pour la rivière Lot et 40% pour la rivière Dordogne. Le Président propose que 2021 soit une année blanche, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de subvention allouée aux APAEF. Du coup le bilan prévisionnel de l'année 2021 se monterait à 1 137€ (au lieu des 137€ mentionnés ci-avant).

La proposition de ne pas prévoir de subvention aux APAEF rivière Dordogne et rivière Lot exceptionnellement en 2021 est acceptée à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.

- En terme de trésorerie, il apparaît un fond de « Réserve juridique » de 10.000€ qui doit être disponible à tout moment, afin de financer une défense en cas d'attaques en justice (voir point 2 de l'ordre du jour).
- De même, ce qui est dû par l'ADAPAEF46 à l'APAEF rivière Lot (6.000€ au 1/1/2021) apparaît comme un fond lui étant réservé et devant rester disponible.

- **Montant des cotisations 2022** (*document de travail distribué aux administrateurs*).

Compte tenu de la décision du CA en 2020 de supprimer la cotisation FNADAPAEF de 11€ sur les licences (pleines et allégées), compte tenu que ces 11€ ont permis aux APAEF rivière Lot et rivière

Dordogne d'augmenter leur trésorerie, le Président propose aux administrateurs une augmentation de la cotisation ADAPAEF46 de 6€ pour contrebalancer partiellement le manque à gagner du à la non récupération des 11€ cités au dessus, mais également à l'annulation de la cotisation pour les licences « allégées ». Il propose ensuite aux présidents des APAEF rivière Lot et rivière Dordogne de s'engager à ne pas augmenter le tarif des licences en 2022 - il indique qu'il présentera l'augmentation de 6€ à l'AG, avec en parallèle la non augmentation du coût des licences. Le Président indique que le CA a enfin (travail depuis 2018) « assaini ou épuré » la ventilation des taxes et cotisations auprès des pêcheurs en enlevant toutes les doubles cotisations.

L'annulation de la double cotisation ADAPAEF46 pour les licences « allégées » est acceptée à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.

L'augmentation en 2022 de 6€ de la cotisation ADAPAEF46 sur les licences pleines « filets » et « cordes & nasses » est acceptée à l'unanimité des administrateurs présents et représentés. Elle sera proposée à la prochaine assemblée générale de l'ADAPAEF46.

L'engagement des APAEF rivière Lot et rivière Dordogne, de ne pas augmenter le tarif des licences en 2022 est acté, sous réserve de la réponse définitive de l'APAEF rivière Dordogne qui voulait un temps supplémentaire de réflexion.

• **AG 2021**

La prochaine assemblée générale de l'ADAPAEF46 aura lieu le samedi 20 novembre 2021 à Soulomès. Le programme orchestré est approximativement le suivant :

- Assemblées générales des APAEF rivière Lot et rivière Dordogne de 9h à 10h30.
- Pause de 15 minutes.
- Assemblée générale de l'ADAPAEF46 à partir de 10h45; clôture vers midi. Pendant l'AG on procédera, entre autres obligations statutaires, à l'élection des administrateurs de l'ADAPAEF46.
- Prestation de Mr Bouscarel (conteur). Pendant la prestation, les administrateurs nouvellement élus se retireront dans une salle annexe pour choisir les membres du bureau de l'association.
- Apéritif : certains administrateurs soulignent le coût important du repas et proposent de diminuer ce coût pour avoir un maximum de personnes. Le Président propose alors d'offrir l'apéritif à condition que le traiteur procède à une ristourne suffisante sur le montant du repas (Bernard Baldy indique qu'un apéritif peut être facturé près de 3 euros). Le président doit prendre contact avec Pierre-Louis Lasfargues, en charge de réserver le repas, pour savoir ce que peut nous proposer le traiteur.
- Déjeuner sur place, avec remises de la médaille d'or de la fédération de pêche et d'un diplôme à certains de nos pêcheurs. Dans un premier temps, et pour l'APAEF rivière Lot, sont proposés à ces distinctions Mr Pierre Cassoulet et Mr Gilles Pradines. Le Président de l'APAEF rivière Dordogne doit faire remonter les noms de ses récipiendaires.

La proposition de nomination de Pierre Cassoulet et Gilles Pradines est acceptée à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.

Décision annexe :

Bernard Baldy s'occupe de la réservation de la salle à Soulomès. Bernard Baldy s'occupera désormais de la réservation des salles pour les AG et les CA qui se dérouleront respectivement sur Soulomes et Labastide Murat.

Pierre Louis Lasfargues s'occupe de l'organisation du repas.

- **Validation de la liste des candidats aux postes d'administrateurs pour les élections du 20 novembre 2021** (liste *distribuée aux administrateurs*).

Après que la liste ait été validée par les deux Présidents des APAEF rivière Lot et rivière Dordogne, elle a été validée à l'unanimité des administrateurs présents et représentés. Cette liste pourra encore être exceptionnellement modifiée avant le 30 septembre 2021.

- **Point Divers : renouvellement du cahier des charges DPF 2023-2027**

La logique voudrait que le cahier des charges soit à renégocier entre juin 2021 et juin 2022 à l'initiative de la DDT pour la rivière Lot et d'EPIDOR pour la rivière Dordogne. Le cahier des charges doit être finalisé en juin 2022.

Fin de la séance à 20h10.

Compte-rendu validé par :

- Philippe BOISSARD : **oui** (+ la représentation de Bernard TINUR)
- Jean Jacques RANOUIL : **oui**
- Marie Claude GENNERO-PAYSSOT : **oui**
- Bernard BALDY : **oui** (+ la représentation de Pierre ROCCA)
- Christian FAILLE : pas de réponse
- Philippe PEINDARIES : **oui**
- Jean Paul FOUQUET : pas de réponse
- Jean Michel CHAUMEIL : **oui**
- Bruno PIVAUDRAN : **oui**

La Secrétaire de l'ADAPAEF46

Marie-Claude GENNERO-PAYSSOT.